

PROJETS SERVICE TRANSITION VIE ADULTE (TVA)

➤ Groupe Ergothérapeute/Assistant social

Suite à la mise en place du service transition vie adulte sur l'année 2016/2017, l'évaluation a mis en avant :

- la nécessité du travail pluridisciplinaire,
- le manque de connaissance des différentes institutions administratives de la part des jeunes,
- le manque de repérage des différents interlocuteurs,
- le manque d'organisation personnelle,
- l'absence de dossier administratif propre au jeune.

Pour faciliter le passage vers la vie adulte, un travail en binôme, assistante sociale et ergothérapeute, doit être mené.

L'ergothérapeute, étant spécialisé dans le travail d'autonomie et d'indépendance au quotidien des personnes en situation de handicap, pourra amener son regard sur :

- la planification,
- l'organisation,
- les outils mis à leur disposition pour faciliter l'accès aux administrations, transports...
- le travail d'autonomie au sens large du terme.

L'assistant social, quant à lui, apporte son expertise sur les services mobilisables, les institutions administratives et le système social actuel. Son regard se portera plus sur :

- l'identification des différentes structures administratives existantes
- les documents administratifs
- l'accès à leurs droits
- les ressources mises à leur disposition (non financières).

Objectifs :

- Repérer les différentes institutions administratives
- Identifier les interlocuteurs en fonction de leurs besoins
- Savoir mobiliser les services et dispositifs nécessaires au travail d'autonomie
- Savoir remplir un document administratif
- Apprendre à classer / organiser ses papiers
- Prendre des rendez-vous et organiser son temps

Modalités :

- 1h30 / semaine
- Reprise en individuel par l'assistante sociale 1 fois par semaine

- Et de manière ponctuelle, à la demande du jeune, par l'ergothérapeute.

Moyens :

- Travail autour de témoignages, récits de vies.
- Travail avec des documents administratifs
- Création d'un dossier administratif par jeune
- Mise en place d'outils spécifiques à chaque jeune
- Information autour des droits
- Mise en place d'agenda, et apprentissage de leur utilisation
- Utilisation de l'outil informatique (accès spécifique, facilitation de lecture, e-administration...)
- Accéder à l'e-administration (mémoriser les sites internet, gérer les identifiants et mots de passe...)

➤ **Groupe Assistant social /Etoiles filantes**

Plusieurs constats ont été posés à propos des jeunes et leur sortie de l'IEM :

- ils manquent de connaissances concernant le versant administratif de leur prise en charge,
- ils ne connaissent pas leurs droits ni leurs devoirs en tant qu'adultes
- ils ne savent pas toujours à qui s'adresser lorsqu'ils ont des demandes particulières
- ils ont une méconnaissance des différents services et structures à leur disposition.

De manière générale, les jeunes ne sont pas assez informés et encadrés concernant le versant administratif et social de leur prise en charge.

Le rôle de l'assistant social sera d'informer les jeunes des différentes structures et démarches administratives.

Le responsable du groupe « Etoiles Filantes » pourra alors, de par sa connaissance des jeunes, reprendre avec eux leurs questionnements et leurs angoisses éventuels. Parallèlement à ce groupe, un travail sur la maturité sera poursuivi.

Le groupe aura donc pour objectif de travailler l'orientation de manière générale.

Il va donc s'appuyer sur le Forum TVA qui aura lieu au mois d'octobre 2017 afin :

- d'évaluer les connaissances des jeunes et répondre à leurs questionnements
- de leur apporter de l'information
- de leur donner un espace de parole pour évoquer leurs appréhensions de leur future vie d'adulte
- les aider et les préparer à envisager l'après IEM

Modalités

Ce service prend la forme d'un atelier de groupe animé par l'assistant social et le responsable du groupe à raison d'1h30 par semaine.

Chaque jeune aura également un temps individuel à raison de 30 minutes tous les 15 jours avec l'assistant social. Au vue du projet personnalisé d'un jeune, des temps plus réguliers pourront avoir lieu en individuel afin de préparer son projet de sortie et l'accompagner dans les démarches déjà en cours.

Des permanences seront mises en place afin de répondre à leurs besoins et questionnements éventuels.

Objectifs en fonction du projet personnalisé de chaque jeune :

- Distinguer les différentes structures qui pourraient les accueillir après l'IEM
- Informer les jeunes des différents services mobilisables (SAVS, SAMSAH, aide à domicile, Mobulys, etc)
- Eclairer les jeunes sur les différentes démarches administratives, leurs droits
- Renseigner les jeunes au sujet des administrations auxquels ils seront confrontés (MDPH, Sécurité Sociale, etc)
- Informer des différentes mesures de protection juridique des majeurs
- Travailler le projet d'orientation future, en lien avec le Forum Transition vers la vie d'adulte qui se tiendra au mois d'octobre 2017

Moyens :

- Atelier de groupe 1 fois par semaine
- Entretiens individuels 1 fois tous les 15 jours
- Travail avec des documents administratifs
- Visite des différentes institutions (dans la mesure du possible)
- Information sur les droits du jeune majeur
- Sorties en groupe ou individuelles
- Lien avec les médiations éducatives
- Points réguliers en équipe